





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2931

Rapport d'inspection - Installation électrique domestiq	ue BT / TB	T existant	е
N° de rannort : 23 /15 11 02/05			
Concerne: Contrôle dans le cadre d'une vente			
Type d'hebitetien off maisen Departement autres :		•••••	
Demandaux Col Till land 11 - Sellin NCO			•••••
Personne sur place :	NO		11110
Adresse de la visite: Le Ole WAN Zon Co	WAN		4410
Date de visite 02 hula Date d'émission : 02 hular Références cl	ient :	<u> </u>	
Référentiel réglementaire : RGIF art. 271 276 bis et dérogations 2271 b	is 🛘 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :	4-47	legifical in	
Tension d'utilisation: Protection générale du branche	ment: 🗸 🚄	A	0
□3N400 V □3x230V □2x230V ■1N400V Nombre de tableaux :	ombre de circ	<u>uits terminau</u>	x:
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou
		ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé	X	1	
Mesures de protection contre les contacts directs	4	4.4	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des	1		
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X	\	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	2		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	247.2		1
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Ω, 6.4 MΩ	X		
Resistance d'isolejnent generale par rapport à la terro	V		
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement indiv	iduel de l'agei	nt SOCOTEC	BELGIUM asbl.
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier equipement man	idadi do i ago.	0000,120	1.45.4
Manquements / Notes :	2.06.1		C
I A Hence de plan électique à	2/10	Slake	Man.
A second			
	***************************************	2	
		1000	
Conclusion : ☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le procha	in contrôle pe	ériodique est	à effectuer
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	<u> </u>	~	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une	visite compl	émentaire es	st à
exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de	18 mois après	s signature d	le l'acte de
	io mole apre-		
vente.	amen complé	mentaire es	Là exécuter
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un ex	orroompic		
par le même organisme en vue de completer le dossier.	aa du damaad	OUE DOUE PÁGA	ntion:
Nom et visa de l'inspecteur.	isa du demand	eur pour rece	ριίσι .
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,			
CHEFARO			
7/40			
SOSTIK Domenico			

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be